

PROLONGEMENT

de l'autoroute **A16**
de l'Isle-Adam à la Francilienne

PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne

Vu à la Section des Travaux Publics

du Conseil d'État

- 4 NOV. 2014

389248

ANNEXE 3

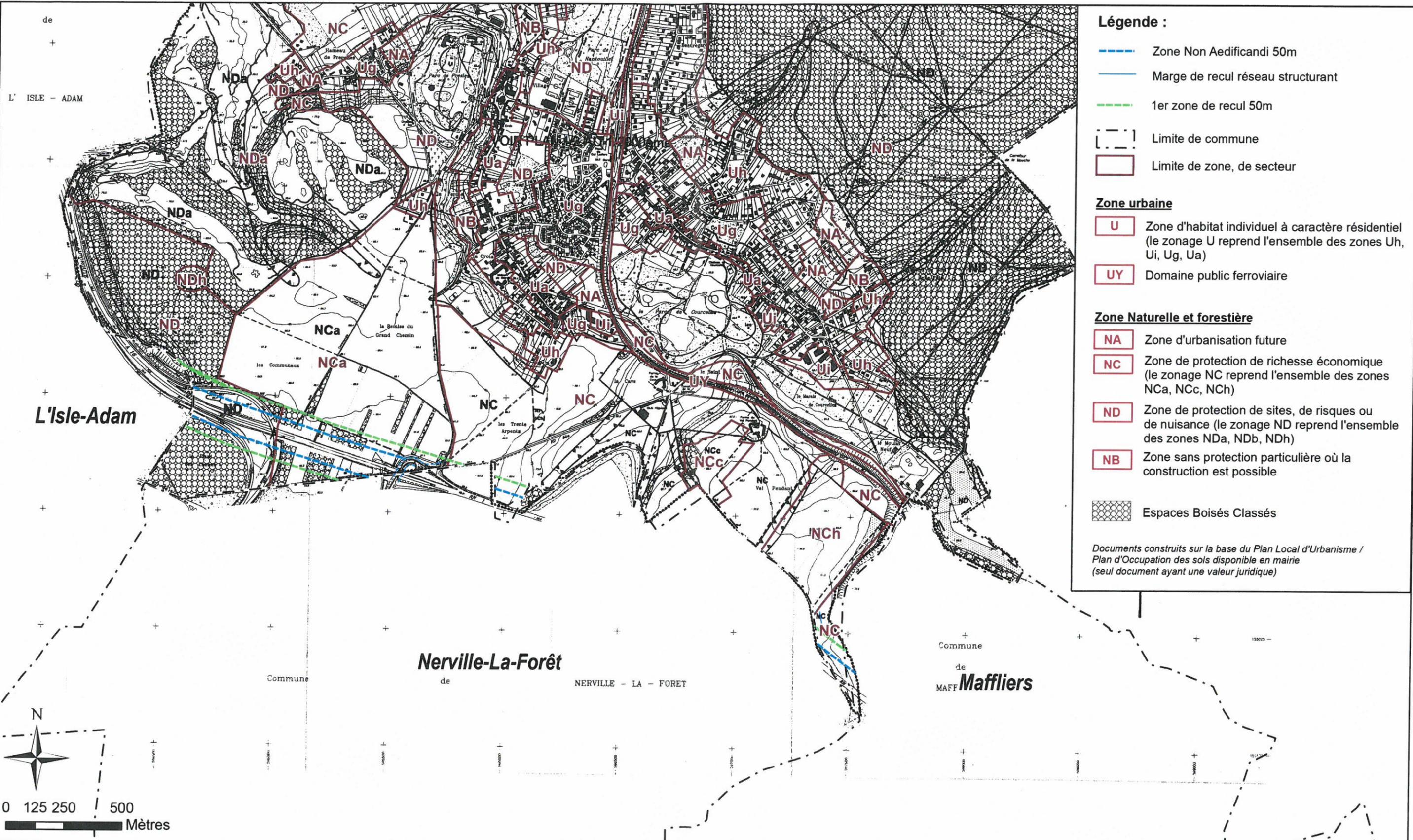
Le Rapporteur



Mise en compatibilité
de la commune de Presles

Source : EGIS, mars 2011
Fond de carte : POS Presles 23 mars 2000

Plan de zonage après mise en compatibilité ECHELLE : 1/15000



PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne

Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'État

- 4 NOV. 2014

3 8 9 2 4 8

ANNEXE 3

Le Rapporteur



Mise en compatibilité
de la commune de Nerville-La-Forêt

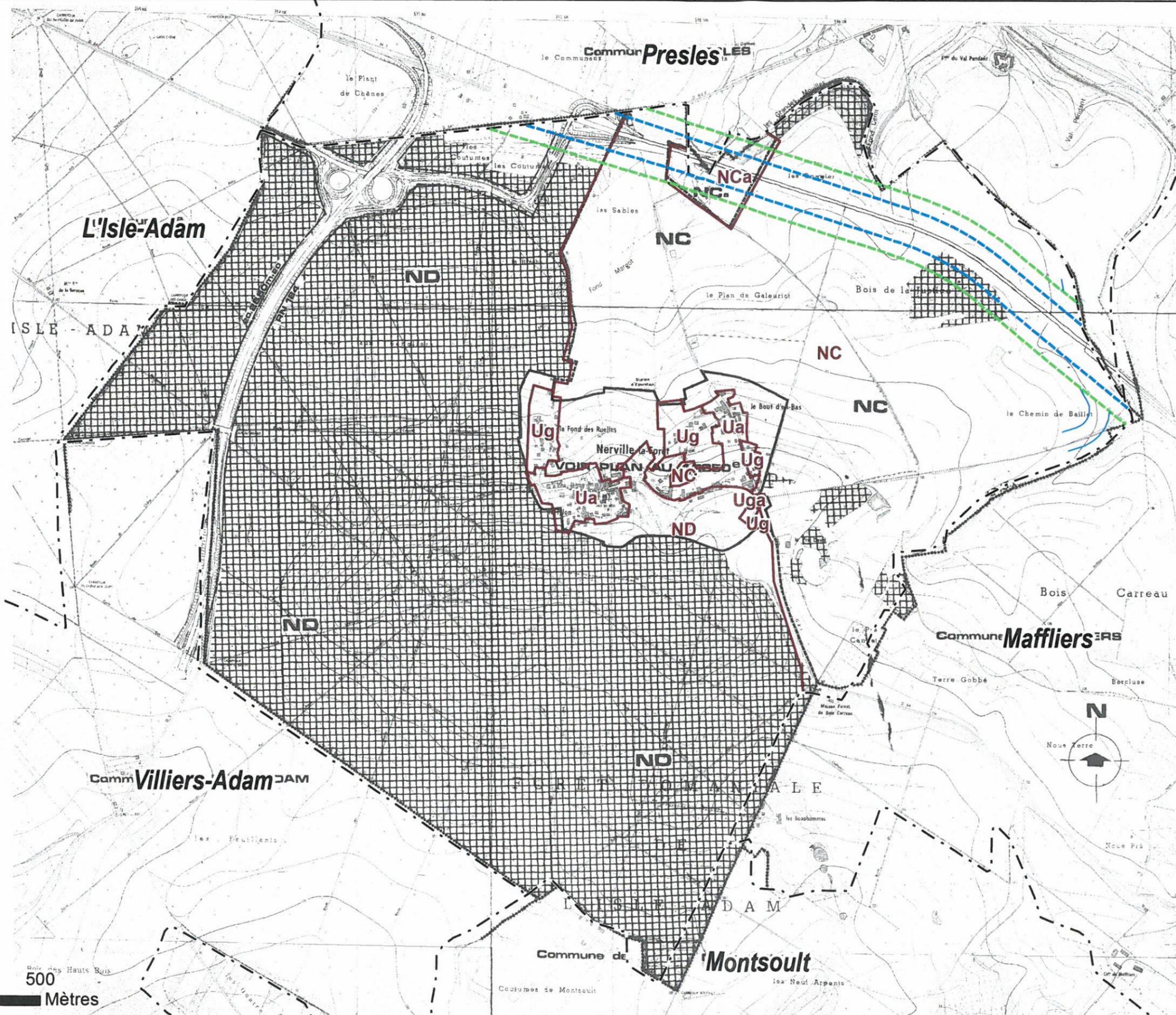
Source : EGIS, mars 2011
Fond de carte : POS Nerville-La-Forêt

Plan de zonage après mise en compatibilité ECHELLE : 1/15000

Légende :

- Zone Non Aedificandi 50m
- Marge de recul réseau structurant
- Marge de recul réseau de liaison
- 1er zone de recul 50m
- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur
- Emprise travaux de l'Autoroute A16 de L'Isle-Adam à la Francilienne
- Zone urbaine**
 - U** Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel (le zonage U reprend l'ensemble des zones Ug, Uga, Ua)
- Zone Naturelle et forestière**
 - ND** Zone couvrant les sites et paysages qu'il convient de protéger.
 - NC** Zone de protection de richesse économique (le zonage NC reprend l'ensemble des zones NCa)
- Espace Boisé Classé

Documents construits sur la base du Plan Local d'Urbanisme / Plan d'Occupation des sols disponible en mairie (seul document ayant une valeur juridique)



Villiers-Adam



0 125 250 500 Mètres

PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne

Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'État

- 4 NOV. 2014

3 8 9 2 4 8

ANNEXE 3

Le Rapporteur



Mise en compatibilité
de la commune de Montsoul

Source : EGIS, mars 2011
Fond de carte : PLU Montsoul 25 octobre 2005

Plan de zonage après mise en compatibilité ECHELLE : 1/7500

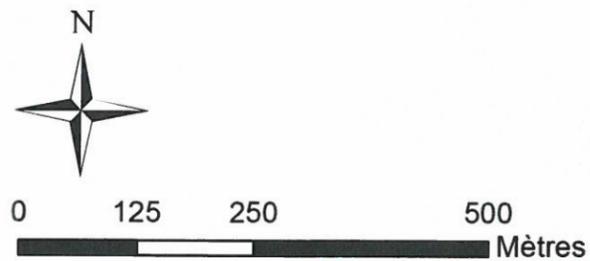
Maffliers

Baillet-
-en-France

Attainville

Légende

-  Emplacement réservé (D)
-  Emplacement réservé (E)
-  Zone Non Aedificandi 25m
-  Zone Non Aedificandi 50m
-  Limite de commune
-  Zone urbaine
-  Zone à urbaniser
-  Zone agricole
-  Zone naturelle et forestière
-  Protection captage
-  Espace boisé classé
-  Carrières
-  Bâtiments remarquables
-  Clotures et façades remarquables
-  Sites archéologiques
-  Axe de ruissellement temporaire



Documents construits sur la base du Plan Local d'Urbanisme /
Plan d'Occupation des sols disponible en mairie
(seul document ayant une valeur juridique)

PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne

Vu à la Section des Travaux Publics

du Conseil d'État

- 4 NOV. 2014

3 8 9 2 4 8

ANNEXE 3

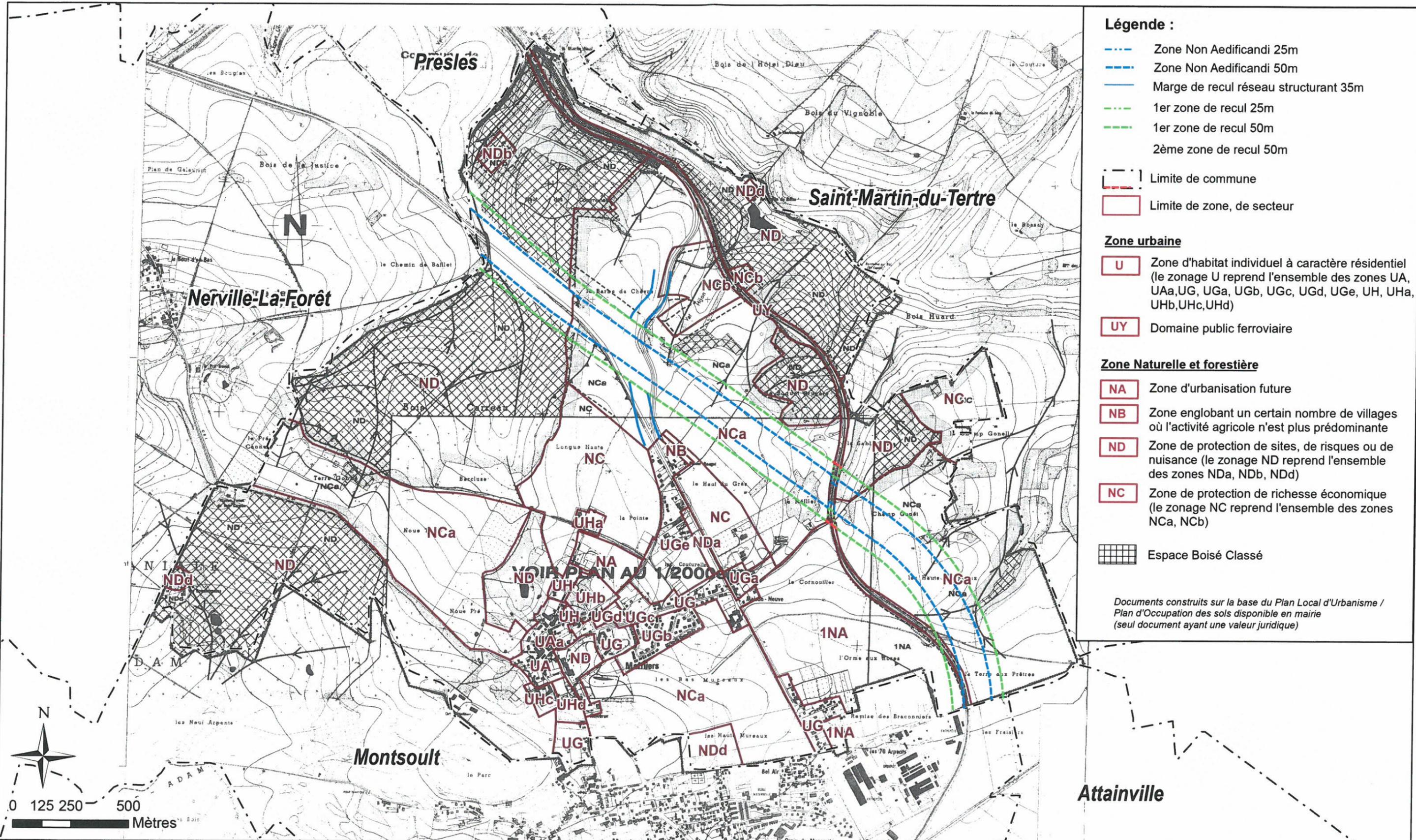
Le Rapporteur,



Mise en compatibilité
de la commune de Maffliers

Source : EGIS, mars 2011
Fond de carte : POS Maffliers 26 mai 2000

Plan de zonage après mise en compatibilité ECHELLE : 1/15000



- Légende :**
- Zone Non Aedificandi 25m
 - Zone Non Aedificandi 50m
 - Marge de recul réseau structurant 35m
 - 1er zone de recul 25m
 - 1er zone de recul 50m
 - 2ème zone de recul 50m
 - Limite de commune
 - Limite de zone, de secteur
- Zone urbaine**
- U** Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel (le zonage U reprend l'ensemble des zones UA, UAa, UG, UGa, UGb, UGc, UGd, UGe, UH, UHa, UHb, UHc, UHd)
 - UY** Domaine public ferroviaire
- Zone Naturelle et forestière**
- NA** Zone d'urbanisation future
 - NB** Zone englobant un certain nombre de villages où l'activité agricole n'est plus prédominante
 - ND** Zone de protection de sites, de risques ou de nuisance (le zonage ND reprend l'ensemble des zones NDa, NDb, NDd)
 - NC** Zone de protection de richesse économique (le zonage NC reprend l'ensemble des zones NCa, NCb)
- Espace Boisé Classé
- Documents construits sur la base du Plan Local d'Urbanisme / Plan d'Occupation des sols disponible en mairie (seul document ayant une valeur juridique)*

PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne

Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'État

- 4 NOV. 2014 3 8 9 2 4 8

ANNEXE 3

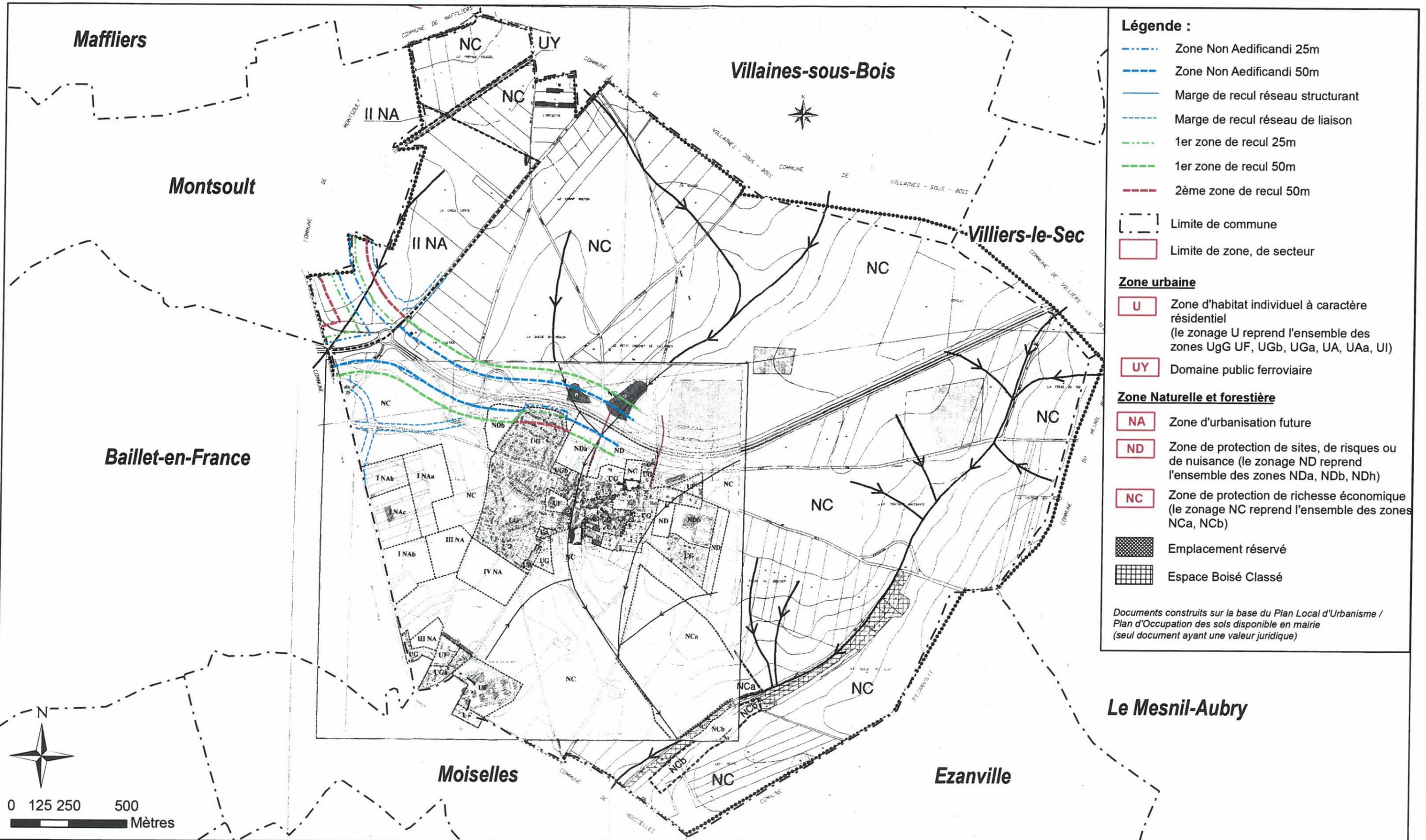
Le Rapporteur,



Mise en compatibilité
de la commune d'Attainville

Source : EGIS, mars 2011
Fond de carte : POS Attainville

Plan de zonage après mise en compatibilité ECHELLE : 1/15000



Légende :

- Zone Non Aedificandi 25m
- Zone Non Aedificandi 50m
- Marge de recul réseau structurant
- Marge de recul réseau de liaison
- 1er zone de recul 25m
- 1er zone de recul 50m
- 2ème zone de recul 50m

- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur

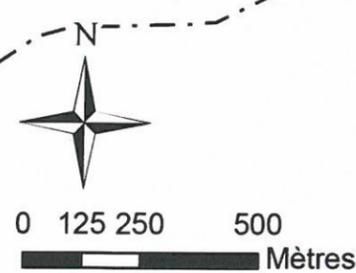
Zone urbaine

- U** Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel (le zonage U reprend l'ensemble des zones UgG UF, UGb, UGa, UA, UAa, UI)
- UY** Domaine public ferroviaire

Zone Naturelle et forestière

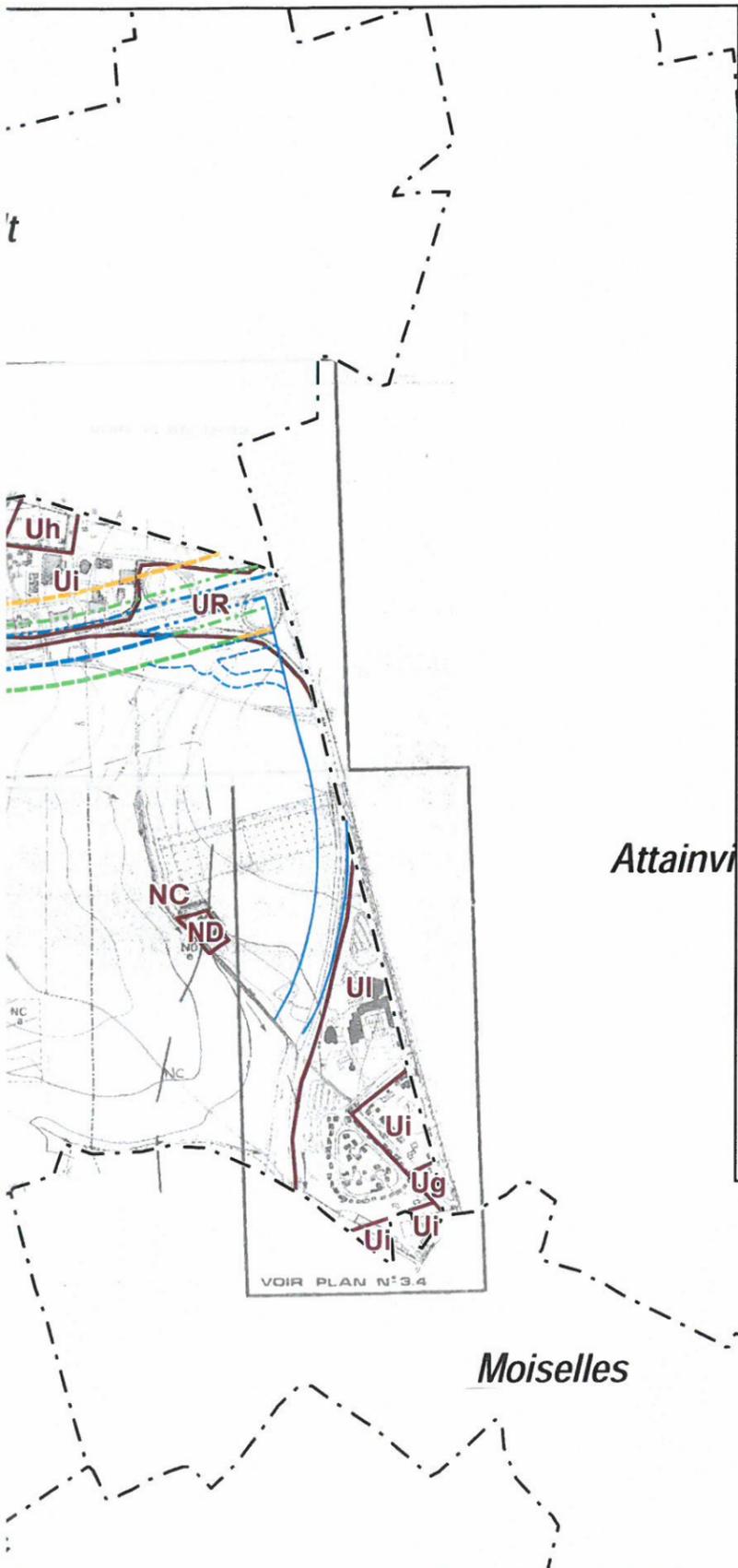
- NA** Zone d'urbanisation future
- ND** Zone de protection de sites, de risques ou de nuisance (le zonage ND reprend l'ensemble des zones NDa, NDb, NDh)
- NC** Zone de protection de richesse économique (le zonage NC reprend l'ensemble des zones NCa, NCb)
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé

Documents construits sur la base du Plan Local d'Urbanisme / Plan d'Occupation des sols disponible en mairie (seul document ayant une valeur juridique)





Mise en compatibilité
de la commune de Baillet-En-France



Légende :

- Zone Non Aedificandi 25m
- Zone Non Aedificandi 50m
- Marge de recul réseau structurant
- Marge de recul réseau de liaison
- 1er zone de recul 25m
- 1er zone de recul 50m
- 2ème zone de recul 50m
- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur

Zone urbaine

- U** Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel
(le zonage U reprend l'ensemble des zones Ug, UH, Ui, Uf, Ua, Ue, Ub)
- UY** Domaine public ferroviaire
- UR** Domaine public routier

Zone Naturelle et forestière

- ND** Zone de protection de sites, de risques ou de nuisance
- NC** Zone de protection de richesse économique
- Espace Boisé Classé

Documents construits sur la base du Plan Local d'Urbanisme /
Plan d'Occupation des sols disponible en mairie
(seul document ayant une valeur juridique)

VOIR PLAN N°3.4